

## REUNION PUBLIQUE DU 14 MARS 2008

Présidence de M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 27'.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. Je voudrais tout d'abord m'excuser pour le retard mais je devais voir les chefs de groupe et je leur ai laissé 10 minutes pour rentrer et s'exprimer chacun dans leur groupe. J'espère que maintenant nous allons pouvoir entamer nos travaux correctement.

Avant de passer la parole aux chefs de groupes, je tiens à excuser M. le Gouverneur, en réunion à l'extérieur.

Maintenant, j'interroge les chefs de groupe pour les excuses.

Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M. JADOT en retard.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, M<sup>me</sup> la Présidente, M<sup>me</sup> Yolande LAMBRIX et Vincent MIGNOLET seront excusés. M<sup>me</sup> Valérie JADOT en retard.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M. CULOT absent.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. HAAS et M<sup>me</sup> STOMMEN.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci.

### **I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel).

### **II.- Ordre du jour complémentaire**

(Voir procès-verbal officiel).

### **III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 février 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 février 2008).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Premier Secrétaire, comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

### **IV.- Communication de M<sup>me</sup> la Présidente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Avant de commencer, je tiens, en votre nom, je suppose que je peux le faire, remercier les membres du collège et les services et les directions générales qui nous ont donné des documents de grande qualité. Nous avons eu l'occasion d'avoir une nouvelle façon de présenter les rapports d'activité, nous avons pu poser toutes les questions et nous avons pu avoir toutes les réponses que nous attendions, donc , je crois qu'en ce domaine là, nous pouvons remercier le collège et les services. Pour le reste, cela viendra après et on verra si tout le monde a été sage en fin de session. C'est pour la petite blague, c'est comme à l'école.

Avant d'aborder les rapports d'activités, je vous demande, dans le souci d'un bon déroulement de nos travaux et conformément à l'article 53 & 1<sup>er</sup> de notre R.O.I., tel que modifié par notre conseil le 18 mai 2006, de respecter les principes suivants :

- que les interventions aient lieu, dans la mesure du possible, assez rapidement dès lors que la discussion générale a été ouverte ;
- les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès de la Présidente, soit le jour même de la présentation du rapport en séance du Conseil, soit le lendemain ou, évidemment, lors de la séance suivante ;
- la journée du mardi 18 s'achèvera par une intervention spécifique des chefs de groupes.

En principe, les réponses du Collège seront données le mercredi 19, sauf si un membre du Collège estime qu'il peut intervenir directement.

Je vous informe que M. le Député provincial-Président excusé le mercredi 19 répondra aux questions posées sur les matières relevant de sa compétence le mardi 18.

Une seconde réunion de la Septième commission (Finances et Services provinciaux) est programmée le lundi 17 mars après la réunion du Conseil pour l'examen de trois points complémentaires. Tous les documents utiles sont déposés sur vos bancs. Je propose de réunir la commission « salle des gardes ».

## **V.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

### **Document 07-08/87 : Création du Service provincial « Maison des Langues »**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 07-08/87. Ce document a été soumis à l'examen de la Sixième commission (Enseignement et Formation) en date du mardi 11 mars 2008. J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> Isabelle ALBERT à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> ALBERT, rapporteur (à la tribune).- La Sixième commission, réunie le mardi 11 dernier a examiné le point relatif à la création d'un service provincial au sein du département formation, intitulé « Maison des langues ».

Sa mission sera de promouvoir, renforcer et développer le multilinguisme, auprès des travailleurs et futurs travailleurs en Province de Liège.

Quelques questions ont été posées par les commissaires concernant :

1. l'implantation choisie ainsi que l'impact budgétaire. La maison des langues sera située dans le centre de Liège, rue de la Régence, 42. L'impact budgétaire est estimé à moins de 200.000 euros/an compte tenu des différents partenaires associés au projet.
2. une autre question porte sur les langues concernées.  
L'accent sera prioritairement mis sur le néerlandais, l'anglais et l'allemand mais d'autres langues viendront par la suite.  
Un commissaire demande que le futur projet soit attentif à la mise en place d'échanges familiaux surtout en allemand.

Par 6 voix pour et 3 abstentions, il vous est proposé d'adopter la résolution relative à la maison des langues.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> ALBERT. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ?

M<sup>me</sup> CHRISTIANE (à la tribune).- Au nom du groupe CDH-CSP, nous sommes ravis de l'ouverture de la maison des langues. Donc, rendons à César ce qui est à César. Les premières revenaient à notre prédécesseur M. STIENNON mais nous souhaitons que le pilotage soit confié à la Sixième commission de façon à ce que nous puissions participer activement au développement de cette maison des langues et au caractère concret de son utilité.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> la Conseillère. D'autres interventions ? Non. Nous passons au vote des conclusions de la Sixième commission. Oui, excusez moi M. le Député-Président, nous sommes pressés et je me rends compte que je vais un peu vite.

M. André GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Je pense que le pilotage doit aller à la Sixième commission, en effet. Nous aurons l'occasion de l'inaugurer et bien sûr, je pense, qu'il revient en priorité à la Sixième d'en avoir le suivi. Dès le départ, la construction même de cette maison des langues a voulu associer quelques opérateurs, opérateurs privés ou de l'enseignement. Nous n'avons pas voulu faire cela seul, nous avons surtout voulu associer autour de la table différents partenaires. Vous n'avez pas de soucis à craindre, pas du tout. Pas de concurrent ou de rivale. (tumultes).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député-Président. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/90 : Modification n°9 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations. ASBL : Centre Verviétois de Promotion de la Santé**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°1 à l'ordre du jour : document 07-08/90. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en date du lundi 10 mars 2008. J'invite le rapporteur M. Dominique DRION à nous faire connaître les conclusions du bureau. M. DRION n'est pas ici ? Personne n'a son rapport.

Maintenant, il n'y a pas eu de questions ni d'interventions sur ce point, si vous êtes d'accord nous pouvons nous prononcer directement. Je peux faire le rapport comme cela. Par 4 voix pour et 4 abstentions, le bureau a décidé d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du collège provincial et relatif à la modification n°9 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations ASBL : Centre

Verviétois de Promotion de la Santé. Cela aurait été quand même mieux que nous puissions avoir la décision qui avait été prise. Nous passons au vote des conclusions du bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Vous étiez attendu M. DRION, vous vous faites désirer. Je vous ai suppléé.

**Document 07-08/2008/08 : Amendement budgétaire 2008/08 : proposition d'inscription d'un article budgétaire sous le n°801/640622 libellé comme suit « Contribution provinciale en faveur de l'accueil de la petite enfance en Province de Liège ». Montant : 1 €**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 07-08/2008/08. Ce document a été soumis à l'examen de la Cinquième commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales) en date du mercredi 12 mars 2008. J'invite le rapporteur M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions.

M. André GERARD, rapporteur (à la tribune).- La proposition nous est présentée. Réunie ce mercredi 12 mars 2008, votre Cinquième commission a étudié le point de l'amendement budgétaire 2008/08 concernant «Contribution provinciale en faveur de l'accueil de la petite enfance».

L'accueil de la petite enfance est de la responsabilité de tous les niveaux de pouvoir, du fédéral au communal en passant par le pouvoir provincial. Malgré les efforts de ces dernières années, nous restons, en Province de Liège, en-dessous de la moyenne communautaire.

Les pistes sont nombreuses tant d'une part en terme de possibilités de partenariat, le plan SEMA en partenariat avec les employeurs locaux ou le plan cigogne II, que d'autre part en terme de types d'accueil, les crèches d'entreprise, les crèches provinciales, etc...

Un exemple concret est à souligner, la crèche provinciale « les Pacolets » rencontre les besoins non seulement de la population par l'accueil mais également ceux de nos propres élèves du Lycée Jean Boets qui y effectuent leur stage.

La SPI+ également, au travers de collaborations, s'investit dans l'organisation de milieu d'accueil dans un zoning industriel de sa compétence.

Il serait donc souhaitable que notre pouvoir provincial fasse preuve de sa capacité à fédérer l'ensemble des acteurs afin de développer de nouveaux projets d'accueil de la petite enfance.

Il est à noter que d'autres Provinces avancent sur le thème.

Namur, par exemple, dans le cadre de la présentation de son contrat d'avenir (CAP 2012) a mis en exergue l'intercommunale créée par la province dans ce domaine. Déjà plusieurs services sont offerts tels qu'un service de garde de 15 puéricultrices, des crèches, des haltes garderie.

La proposition mise au vote vise donc à se donner les moyens de trouver et de mettre en œuvre d'une meilleure couverture dans le cadre de l'accueil de la petite enfance en province de Liège.

Madame le Député fait remarquer que ce sujet important a mérité le temps de la réflexion. La Spi+ fait des choses dans ce domaine et c'est fort bien mais elle prend ses décisions de manière indépendante et, à Namur, c'est une intercommunale.

Notre souci, en Province de Liège dans cette problématique est visible au travers du CIPREA qui est très impliqué dans ce domaine. Un service d'aides familiales créé par la province se rend à domicile afin d'apporter aide et assistance aux familles.

L'accueil est un problème plus spécifique au pouvoir communal. La province peut fédérer les communes pour une mise en œuvre plus aisée. 8000 places d'accueil seraient en projet au niveau ministériel et la province ne souhaite pas entrer en concurrence en préférant soutenir la dynamique. Afin de favoriser une plus grande égalité des chances, un portail de l'accueil en partenariat avec la région wallonne semble plus approprié nous positionnant ainsi plus dans la coordination.

Si la philosophie est commune, nous avons chacun nos réalités financières.

Un commissaire dit « bientôt une séance thématique sur la communication. Nous devons recentrer les demandes et les offres de manière à conserver la cohérence et la lisibilité de l'ensemble. La valeur symbolique peut susciter le trouble.

Un autre commissaire dit qu'il existe effectivement un manque cruel de places et des projets existent. Il faut pourtant attirer l'attention sur le fait que les réalités socio-économiques ont changées et que les demandes ne sont plus nécessairement de même nature. Le temps partiels, les horaires coupés, etc ..., sont autant de réalités qui demande des réponses différenciées et qui font défaut aujourd'hui.

Madame le Député se dit persuadée que la réponse apportée grâce à un portail de l'accueil sera de nature à répondre adéquatement. Au vu des éléments apportés, Madame la Député propose aux représentants du groupe CDH de retirer l'amendement.

L'amendement étant maintenu, nous passons au vote.

L'amendement est rejeté par 8 voix contre, 3 voix pour et 3 abstentions. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. GERARD. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Monsieur ERNST.

M. ERNST (à la tribune).- Chers Collègues, au nom du groupe CDH-CSP, je vous informe de notre déception de voir cet amendement budgétaire rejeté.

La problématique liée à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans est très important pour le groupe CDH-CSP. Nous estimons que chaque niveau de pouvoir doit assumer sa part de responsabilités. La Province de Liège a un taux de couverture des milieux d'accueil de 22,4 % ce qui est bien en deçà de la moyenne communautaire qui est à 33 %.

Si les statistiques sont provinciales, c'est bien la preuve que la Province de Liège doit se sentir concernée. Nous estimons que la Province doit être notre facilitateur de création de nouvelles structures et le refus d'inscription d'1 € à l'article budgétaire est un choix politique.

Le plan cigogne de la Communauté française s'adresse aux pouvoirs publics et pas seulement aux communes. Une crèche provinciale est déjà installée à côté du Lycée Jean Boets. Pourquoi ne pas envisager une deuxième ailleurs ?

La SPI+ propose à son conseil d'administration une visite de la crèche de Wanze demain. Cette démarche à la maison communale d'accueil de l'enfance a été construite avec l'assistance des services de la SPI+. Récemment, nous avons reçu un mail d'invitation pour l'inauguration de la crèche d'Aywaille, signe que certaines personnes de la majorité sont sensibles à cette problématique.

Je vous demande de ce fait de voter contre les conclusions de la commission. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Qui souhaite encore intervenir ? Personne. Je donne la parole à M<sup>me</sup> le Député provincial.

M<sup>me</sup> Ann CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente. Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je suis toujours étonnée que les explications données en commission et données, je pense, avec sincérité dans un débat complet ne portent pas leur fruit. Il est évident que la problématique liée à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans est une question importante pour tous les groupes politiques et vous avez raison de souligner qu'il s'agit là d'un problème à envisager dans sa globalité.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du département des Affaires sociales dont j'ai la charge sont également envisagées dans leur globalité.

Depuis de nombreuses années, la Maison du Social développe une politique de prévention et de nombreuses actions en faveur de l'enfance. Je rappelle très brièvement le travail du Cipréa auprès des enfants des écoles, des puéricultrices de la Centrale d'Aide à domicile (pour éviter les placements d'enfant), du numéro vert interprovincial 103 Ecoute-Enfants (bien que celui-ci ne remplit pas toutes ses promesses et nécessitera une réévaluation) et enfin toutes les séances d'information et de formations mises sur pied par le CEDS.

Prochainement encore, à travers la Commission provinciale « violences conjugales » un groupe de travail développera des actions en faveur des enfants témoins ou victimes de faits de violence.

En clair, je privilégie le travail sur le terrain et sur des thématiques très concrètes.

Le département des Affaires sociales n'est pas le seul à jouer un rôle en la matière puisque l'enseignement provincial forme les puéricultrices de demain au Lycée Jean Boets et le service Jeunesse participe à la formation du personnel engagé dans les haltes-garderies partout où les communes en organisent.

Comme je vous l'ai dit en Commission, je voudrais rappeler que l'Accueil de la Petite enfance est clairement une compétence des communes pour ce qui est des initiatives locales et de la communauté française pour l'agrément et la subsidiation des espaces d'accueil. Des améliorations sont certainement à espérer de la part de cette dernière.

Je rappelle d'ailleurs qu'un ministre issu de votre formation a lancé depuis quelques mois un plan spécial, le plan Cigogne II, qui prévoit la création de 8000 nouvelles places d'ici 2009. Il me tarde de me

réjouir à vos côtés des résultats que l'on pourra mesurer dans déjà un peu moins d'un an même si les chiffres actuels ne sont guère prometteurs en Province de Liège puisque les moyens budgétaires semblent faire défaut pour atteindre l'objectif annoncé. Soit, ce n'est pas le lieu pour épiloguer sur cette question.

Cela étant, par rapport à votre demande de modification budgétaire de 1 euro, j'aimerais à ce sujet que le groupe CDH prenne ses responsabilités et avancent un chiffre en rapport avec leur demande, cela permettrait de situer immédiatement le débat et peut-être de le clôturer tout aussitôt si on devait se trouver face à une somme colossale comme je le crains.

Mais, bonne nouvelle, le Collège provincial a réexaminé ce jeudi, une proposition de la Région wallonne relative à la création d'un « Portail accueil des enfants ».

Pour rappel, ce portail a pour objectif :

- d'assurer une meilleure visibilité de l'offre d'accueil des enfants de 0 à 12 ans, voire jusque 18 ans, en Région wallonne et, par là même, de favoriser une plus grande égalité des chances dans l'accès à la formation et à l'emploi ;
- de favoriser une meilleure gestion communale des places d'accueil en Région wallonne.

Je suis étonnée, Chers Amis, que le groupe CDH ait écarté du revers de la main cette proposition de collaboration avec le Portail Accueil des Enfants car lorsque je lis les objectifs de ce projet-pilote, il m'apparaît qu'il rencontre une large partie des propositions que le CDH formulait dans son programme électoral 2006 que j'ai eu la curiosité de consulter. Je vais donc me permettre de rafraîchir votre mémoire : Ainsi page 7 du document « Ma commune à visages humains », nous pouvons lire la phrase « Pour le CDH, au niveau local, la commune représente donc un acteur clé du développement de places d'accueil ». Je suis heureuse de constater que finalement nous sommes sur la même longueur d'ondes. Il s'ensuit toute une série de propositions et je constate que le Portail Accueil des Enfants rencontre pas moins de 6 de ces propositions. Je vous renvoie à ce document pour que vous en fassiez l'exercice.

Vos positions ayant peut-être évoluées au lendemain des élections, force m'est de constater votre désintérêt par rapport à cette initiative. Je crois sincèrement pour ma part que la Province doit rester fidèle à ses propres missions et ne pas se disperser. Ici, dans le cadre du Portail des enfants, la Province est dans son rôle de coordination sans se substituer aux responsabilités de la Communauté française ou des communes.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> le Député provincial.

M. ERNST (de son banc). – (tumultes)

M<sup>me</sup> CHRISTIANE (de son banc).- Nous ne méritons pas le mépris. Nous n'avons pas le droit de nous laisser insulter.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- S'il vous plaît, Madame. Vous devez demander l'autorisation pour prendre la parole. Venez à la tribune, vous exprimer. Mais dorénavant, vous devez lever le bras et venir ici à la tribune.

M<sup>me</sup> CHRISTIANE (à la tribune).- Voilà, je pense que M<sup>me</sup> la Députée, sauf erreur, vous n'avez peut être pas tout compris ce que M. ERNST a lu et votre réponse de nouveau, et ce n'est pas la première fois, ne répond absolument pas à ce qu'il a écrit.

Mais, de toute façon, dans le fond il y a un problème dans ce que vous avez dit puisque nous ne rejetons absolument pas le portail mais nous proposons autre chose qui n'a rien avoir avec cela. Et d'un autre côté, sur la forme, je ne suis pas d'accord non plus et nous ne sommes pas d'accord d'être traité comme cela avec une espèce de mépris. Ce n'est pas parce que vous êtes députés que vous pouvez vous comporter comme cela. Je voudrais bien un peu plus de respect. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Nous passons au vote des conclusions de la Cinquième commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

#### **Document 07-08/RA/13 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Intranet**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/13. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en date du lundi 10 mars 2008.

J'invite le rapporteur M. Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- le rapport d'activité sur l'intranet porte sur les actions menées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et le 31 décembre 2007, soit sur tout ce qui a été réalisé depuis le début de l'actuelle mandature. Le député en charge de la matière invite le Directeur en chef à nous présenter ce rapport, ce que ce dernier a fait d'une manière claire et synthétique, sans jamais s'égarer dans un aspect technique.

L'organigramme de la cellule compte 21 agents parmi lesquels 10 ont réussi les examens de gradué ou d'attaché permettant de régulariser leur situation. La cellule est partagée entre deux implantations l'une à Seraing dans les bâtiments de la direction générale de l'enseignement provincial, l'autre à Liège dans les locaux de l'administration centrale de la Province.

Les actions de la cellule peuvent être articulées autour de 8 axes principaux à savoir l'accompagnement et l'informatisation des processus décisionnels de la Députation provinciale, la mise en réseau des bibliothèques, la réouverture du musée de la vie wallonne, le site de co-voiturage, la préparation de l'avenir, le développement d'outils, l'évolution de l'infrastructure et la sécurisation des accès.

La gestion électronique des documents s'inscrit dans le cadre de la déclaration de politique générale et vise à la simplification administrative, la préservation de l'environnement, une plus grande proximité tant au sein de l'administration que vis-à-vis du public et enfin une meilleure gestion des ressources humaines. Le principe s'articule autour d'un logiciel qui est la base de connaissance et du développement d'un portail favorisant la communication au sein de l'intranet provincial. La base de connaissance est notamment alimentée grâce à la numérisation de l'ensemble des pièces (rapports et annexes tant pour le collège que

pour le Conseil, en ce compris les notes et les documents externes). La première phase concerne la gestion des rapports au Collège provincial suivant un plan directeur fondé sur le principe d'optimisation et sur le principe de simplification administrative.

La mise en œuvre de cette application implique une migration technique et une migration fonctionnelle.

Sur le plan technique, nous évoluons vers une nouvelle version de SAP implémentée sur de nouveaux serveurs ; la mise en œuvre a nécessité quatre mois de travail de la part du partenaire en charge du contrat cadre. Celle-ci est opérationnelle depuis le 18 février à 14H.

Sur le plan fonctionnel, il convient d'intégrer les nouveaux modules au noyau financier en vue d'exploiter un nouveau module budgétaire dès l'élaboration du budget 2009. Celui-ci permettra notamment de gérer les factures externes, de mettre œuvre de nouveaux outils d'analyse, de gérer le pointage et, dans le futur, de rencontrer des besoins complémentaires en matière de gestion de biens immobiliers, de ressources humaines, d'une centrale d'achat et de gestion financière de projet.

La mise en réseau des bibliothèques liégeoises fait au suite à la reprise de la bibliothèque des Chiroux en juin 2006 avec la mise en place du logiciel ALEPH. La mission d'intégration de l'ensemble des bibliothèques de la Province est en cours de réalisation que ce soit via le bibliobus, le musée de la vie wallonne, la bibliothèque de Verviers qui sera complètement intégrée au début de l'automne et celle de la Burdinale-Mehaigne.

Pour ce qui concerne la réouverture du musée de la vie wallonne, la cellule développe un site internet, gère l'équipement multimedia du parcours muséal pour le son et la lumière et assure l'acquisition et le paramétrage du logiciel d'exploitation.

Le site de co-voiturage concernera dans un premier temps les 6000 agents provinciaux et les 8000 étudiants des hautes écoles via un portail accessible par l'intranet et par le site de l'école virtuelle. Dans un deuxième temps, l'utilisation sera étendue à tout citoyen. Compte tenu la présence de nombreux étudiants français dans les hautes écoles, la cellule a aussi chargé la cartographie de la France.

L'avenir s'articule autour d'une refonte des sites internet et intranet avec une nouvelle charte graphique qui sera dévoilée le 21 mars prochain. Elle offrira une meilleure ergonomie et une meilleure gestion de la cohérence de l'image de la Province.

Par ailleurs, la cellule intranet a aussi développé des outils en vue d'une gestion standardisée des adjudications en parfaite intégration avec SAP, de la mise en place d'un annuaire des ASBL à participation provinciale tant pour la composition des organes dirigeants que pour le suivi des subsides octroyés et pour la valorisation des avantages en nature. Parmi les outils, citons aussi l'école virtuelle qui permet aux étudiants de la Haute Ecole d'apprendre « sans toujours aller aux cours » ou de parfaire ses connaissances quand on n'a pas tout compris la première fois. Plus de 50.000 connexions mensuelles traduisent le succès de cette initiative qui séduit 4 à 5000 étudiants par jour.

Dans le cadre de l'intranet, la cellule gère les 3400 postes de la téléphonie interne, l'installation du wi-fi au palais provincial et au musée de la vie wallonne ainsi que l'architecture des serveurs qui a notamment permis la migration de Novell vers Windows 2003.

La sécurisation des accès trouve notamment une application au domaine de Wégimont où l'on peut contrôler tout à la fois les flux physiques, par exemple les entrées, et les flux financiers et notamment les recettes. Cette application sera aussi transposée au Musée de la Vie Wallonne et progressivement vers tous les autres établissements provinciaux.

Cet excellent rapport présenté par M. BEAULEN n'a pas abordé une flopée d'autres actions menées par la cellule intranet telles que la connexion des conseillers provinciaux, la charte informatique, les nombreux sites internet ou le matériel informatique permettant l'exploitation journalière des nouvelles technologies de l'information. Le rapport écrit aborde en détail l'ensemble de ces problèmes et je vous invite à le lire en insistant sur le caractère didactique de ce rapport bien charpenté et dénué de détails techniques ce qui permettra à chacun d'entre vous d'en apprendre beaucoup plus sur ce qui se fait dans notre institution.

Trois conseillers interviennent dans la discussion.

La première question concerne le contrat cadre dont on peut se demander s'il ne devrait pas faire l'objet d'un marché public à l'image de ce que la Région wallonne vient de décider dans une situation similaire. Il est rappelé qu'au contraire de la Région wallonne, le contrat cadre a fait l'objet d'un appel d'offres européen en 1997 et a été renouvelé une fois, avec approbation de la tutelle régionale et de la cour des comptes. Pour ce qui concerne les fournitures de matériel, le partenaire a testé le marché et présente la solution la plus efficace mais aussi la moins chère, dans ces conditions. Il est évident qu'il procède lui-même à des appels d'offres. Nous ne sommes évidemment pas dans la même situation que celle du contrat GIEI de la Région wallonne. L'actuel contrat cadre vient à expiration en 2009 et nous procéderons clairement à un marché public pour cette mission.

A la question de savoir pourquoi le mode de financement de l'informatique a évolué, il est répondu qu'il s'agit d'une volonté du pouvoir provincial qui avait l'opportunité de recourir au financement via une société financière partenaire de la société informatique, ce qui, en soit, constituait une garantie de bonne fin de l'installation, sous forme financière. Depuis le début du contrat cadre nous n'avons jamais eu de problème avec l'opérateur informatique, le seul problème qui soit apparu relevait d'un contractant de SAP. Dans ces conditions, il ne semble plus utile de recourir à cette formule d'emprunt auprès d'une société externe mais plutôt de faire appel à un financement sur fonds propres ou, le cas échéant, via le marché provincial des emprunts.

La traduction en allemand du site de la Province de Liège reste une priorité mais il faut se rendre compte que le véritable problème n'est pas de traduire mais de maintenir à jour après traduction. Une réflexion est en cours à ce sujet avec la communauté germanophone.

En ce qui concerne la couverture par les technologies mobiles, celle-ci est totale mais elle dépend de la qualité et de la rapidité de la connexion en fonction de la qualité du réseau de l'opérateur et il faut constater que cela s'améliore petit à petit. Il est relevé que le nombre de conseillers connectés (79) laisse supposer que 5 d'entre nous ne seraient pas équipés. Il n'en est rien mais certains disposaient déjà d'une ligne indépendante.

Face à la problématique de l'utilisation des logiciels libres, la cellule juge intéressant de ne pas payer de licence mais insiste sur le fait ce gain est compensé par des surcoûts de maintenance ce qui devrait se traduire par l'engagement plusieurs nouveaux collaborateurs. Il ne faut pas non plus perdre de vue les problèmes de synchronisation en cas d'utilisation parallèle de l'open source et de microsoft. La Province ne prend pas d'engagement mais elle prend le pari de le faire dans le contexte d'un open-source encadré. C'est gratuit, certes, mais ce n'est pas simple.

Un commissaire s'inquiète de la mise en œuvre de l'action pédagogique à l'intention des utilisateurs provinciaux en vue de les inciter à une utilisation plus respectueuse de l'environnement des outils mis à leur disposition. Il lui est répondu que le problème dépend plus de la gestion des ressources humaines que de l'intranet car il s'agit d'une problématique transversale à rencontrer dans le cadre d'une modernisation des GRH.

La double implantation traduit la volonté de faire «mieux» avant d'atteindre «le bien». La maintenance se fait à Liège parce que c'est là que se localise la part la plus importante du parc informatique. Des nouveaux locaux, dégagés dans le cadre de déménagements, ont été mis à disposition de la cellule dont la superficie a été doublée. Les options pour le futur sont prises mais leur mise en œuvre interfère avec des secteurs aussi divers que la culture, la formation et la lecture publique. Ce problème n'est qu'un aspect d'une réflexion plus globale, plus complète, ce qui explique qu'elle s'effectue plutôt lentement.

Le Député conclut cette réflexion en rappelant qu'une équipe réduite construit beaucoup : elle construit des appartements, comme l'école virtuelle, mais aussi des abris de jardin. Ces réalisations s'inscrivent dans la logique d'une province en mouvement dans des matières où l'outil n'est pas neutre car il ne supporte pas l'à peu près ou l'indétermination. La cellule réalise un outil performant au service d'une Province moderne et transparente. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. SOBRY. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur le sujet ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités.

Ce dossier reste ouvert, les intervenants potentiels pourront toujours se manifester lundi 17.

#### **Document 07-08/RA/15 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif aux Relations extérieures de la Province de Liège**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/15. Ce document a été soumis à l'examen du bureau du Conseil en date du lundi 10 mars 2008. J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> Claudine RUIZ-CHARLIER à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> RUIZ-CHARLIER, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, dans un premier temps, la responsable du Service des Relations Extérieures de la Province nous présente, diaporama à l'appui, l'organigramme de ce service qui existe depuis 13 ans et le rôle du BREL, Bureau des Relations Extérieures de la Province de Liège.

Elle détaille ensuite les différents axes développés dans le rapport d'activités remis aux Conseillers et par là les actions menées dans ce domaine du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2007. Et tout d'abord les actions menées dans le cadre des chartes d'amitié et de collaboration. Elles concernent les relations avec :

- la région d'Atacama au Chili depuis 2001 par une déclaration d'intention de coopération ;
- la province de Fujian en Chine, depuis 1986 par une charte d'amitié et de collaboration (avec en 2007 la mission économique officielle) ;
- le département du Rhône, depuis la rédaction d'une charte signée en 1975, de nombreux échanges d'étudiants et plusieurs projets culturels sont d'ailleurs en cours ;
- le département des Côtes d'Armor, est associé par une charte depuis 1996 ; avec de très nombreux et réguliers contacts dans beaucoup de domaines d'activités ;
- la Province de Frosinone en Italie avec notamment beaucoup de contacts dans le domaine de l'enseignement ;
- en Pologne, la Voïvodie de Malopolska, par une charte depuis 1996, des contacts moins suivis mais en tout cas des échanges scolaires ;

- le Gouvernorat de Sousse en Tunisie, avec lequel beaucoup d'actions sont réalisées depuis la 1<sup>ère</sup> charte signée en 1992, entre autres dans les domaines du tourisme et de l'enseignement, et, à l'occasion de la signature du 6<sup>ème</sup> protocole d'action, une mission officielle et économique concluante à laquelle ont été associés 17 représentants d'entreprises ;
- et enfin le Vietnam, par le biais d'un accord de coopération depuis 2005, visant la formation de personnel paramédical.

En dehors des chartes d'amitié et de collaboration, de nombreuses actions sont également orchestrées, soit par le BREL, soit par les autres services provinciaux. Deux chapitres du rapport leur sont d'ailleurs consacrés. Il s'agit ici, entre autres, d'appui logistique et financier de la Province à diverses manifestations culturelles, sportives, mais également dans les domaines économique, agricole, de l'enseignement, etc, comme lors de jumelages, ou encore à l'occasion de l'accueil de personnalités étrangères, etc. Bref, dans ce rapport d'activités, vous pouvez découvrir une foule d'actions dont l'objectif est la visibilité et la notoriété de la Province par le biais d'échanges multidisciplinaires, de contacts privilégiés et la valorisation du savoir-faire liégeois à l'étranger par le biais de relations officielles, renforcé, depuis 2000, par le rôle des Ambassadeurs du pays de Liège.

Après cette présentation complète, dynamique et bien structurée présentée par la responsable du service des Relations Extérieures, place aux questions. La 1<sup>ère</sup> concerne, en page 15 du rapport, une demande de précision concernant cette formulation reprise dans le chapitre consacré à Fujian, qui semble évoquer un endroit particulier, je cite « présenter notre région et sa tête de pont multimodale sur l'Europe ». Le Député en charge des Relations Extérieures explique que le multimodal existe au Fujian, mais, qu'ici il s'agit de tous les moyens de transport de notre région – réseau autoroutier, port intérieur, aéroport, chemin de fer – TGV, sans parler encore de Trilogiport – il n'y a donc pas d'endroit particulier visé par l'expression «tête de pont multimodale sur l'Europe». Il faut considérer ceci comme un ensemble.

Une question découle d'un paragraphe évoquant une réunion d'évaluation tenue en novembre 2007, c'est-à-dire à l'échéance de la programmation 2004-2007 avec les Côtes d'Armor. Voici ce paragraphe : «préalablement à cette réunion, il avait été demandé à chaque service provincial concerné de transmettre, au Bureau des Relations Extérieures, leur évaluation, chacun pour ce qui le concerne, ainsi que des propositions d'actions en vue de préparer la prochaine programmation ». Fin de citation.

Se basant sur cela, un conseiller exprime qu'il serait également intéressant, afin de compléter ce rapport d'activités, lorsque l'on arrive à la fin d'une période fixée pour un accord de collaboration, d'échanger et d'établir en Bureau du Conseil provincial une évaluation pour ainsi pouvoir préparer une prochaine programmation. Il propose donc que cette phase d'évaluation en Bureau soit bien distincte dans le temps, alors que, pour le moment, c'est au moment de la présentation d'un nouveau protocole d'actions que l'évaluation est faite simultanément. Cette réflexion entraîne des échanges entre plusieurs personnes. La responsable du BREL indique que la synthèse de l'évaluation des services sert de base pour la prochaine collaboration.

Le député rappelle que le BREL a aussi un rôle de coordination entre tous les secteurs de la Province, qu'il en est en quelque sorte le réceptacle, pour assurer une meilleure cohérence. Il ne comprend pas bien la demande, car pour lui, l'évaluation, c'est de la gestion et ce n'est donc pas de la compétence du Bureau, ce qui n'empêche pas un conseiller de poser des questions, ou de déposer un point à l'examen du Bureau. Il ajoute que l'évaluation fait partie de la présentation en bureau d'un nouvel accord mais aussi qu'il travaille en confiance avec les services.

Le conseiller explique que la confiance n'est pas du tout mise en cause, que c'est juste une question de timing. Ce qu'il souhaiterait c'est que l'évaluation en Bureau soit distincte, dans le calendrier, de la présentation d'une nouvelle programmation tout simplement parce qu'il est plus difficile d'intervenir quand tout le processus s'est déjà déroulé pour effectuer la programmation.

Une dernière question a pour but de faire le point concernant l'information reprise dans un paragraphe de la page 73 du rapport « Accueil d'une délégation de la Ville de Plzen » où il est précisé, je cite « en sa séance du 5 juillet 2007, le Collège provincial décidait d'effectuer une mission exploratoire dans la Région de Plzen afin d'envisager répondre favorablement à la demande de partenariat avec cette région de la République tchèque ». Fin de citation. J'ajoute, c'est aussi dans le rapport d'activités, que la Ville de Liège est jumelée avec la Ville de Plzen depuis 1965.

Le Député confirme et indique que le Consul honoraire de République tchèque est actuellement en charge de ce dossier pour voir dans quelle mesure la Région de Plzen serait intéressée par des contacts avec la Province de Liège et que le Maire de Plzen allait également avoir des contacts avec la Région. A suivre donc.

Et c'est sur ce point que le Bureau a terminé l'examen du rapport d'activités concernant les relations extérieures de la Province.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> RUIZ. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester lundi 17.

#### **Document 07-08/RA/16 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Communication et à l'Information**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/16. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en date du lundi 10 mars 2008. J'invite le rapporteur M. Marc FOCCROULLE à nous en faire connaître les conclusions.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, c'est Monsieur Fausto Bozzi, directeur en charge de la matière, qui a présenté au Bureau, le rapport d'activités du service pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2007.

Les chiffres-clés qui ressortent pour l'année 2007 sont les suivants :

- 127 conférences de presse ;
- 4.416 articles de presse repris dans la revue de presse électronique ;
- 1.447.458 exemplaires du journal Liège, Notre Province ont été distribués ;
- 21.042 exemplaires du journal Entre Nous ont été imprimés et distribués aux collaborateurs et retraités provinciaux ;
- 3 Conseils thématiques se sont tenus et ont été consacrés aux violences, à l'Euregio Meuse-Rhin et au développement durable ;
- 900.000 visites du site internet de la Province ;
- 25.670 visiteurs dans les quatre antennes provinciales ;
- Les multiples présences et actions du service lors de manifestations spécifiques telles que les fêtes du personnel, les fêtes de Wallonie, le salon des mandataires,...

Un Conseiller a posé la question de savoir si la lettre d'information « Entre Nous » était envoyée par courrier ou faisait l'objet d'un envoi groupé. Le Député-Président a répondu que la lettre « Entre Nous » était adressée par courrier car il estime qu'il est nécessaire de personnaliser l'envoi afin de transformer durablement l'image de la Province. Le Député-Président estime que les agents provinciaux, peuvent devenir ainsi les ambassadeurs de notre Province en s'appropriant le projet commun.

De plus, la culture de la lecture électronique n'est pas encore généralisée, le support écrit répond donc toujours à une réelle attente. Et c'est sur ses bonnes paroles que nous avons conclu l'examen de ce rapport.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. FOCCROULLE. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Madame RUIZ.

M<sup>me</sup> RUIZ (à la tribune).- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, l'historique des évolutions successives du service de la communication ainsi que les nombreux changements d'appellation de ce service attestent l'importance que lui accorde l'exécutif provincial.

Je ne m'attarderai pas outre mesure sur le sujet de la communication puisqu'il sera largement abordé lors de notre prochaine thématique, mais, tout de même, la page 2 du rapport d'activités conduit au commentaire qui suit. Nous pouvons y lire le parallélisme qui est fait entre d'une part la nouvelle image de la Province, une image plus en rapport avec son temps afin de mieux faire connaître et surtout comprendre son véritable rôle au service d'un peu plus d'un million d'habitants et d'autre part la suggestion qui y est faite d'une nouvelle appellation « Service communication et protocole ». Cette suggestion, par le côté figé du mot « protocole » nous laisse quelque peu perplexes par rapport à l'objectif défini et le fait que ce terme quelque peu obsolète ne parle guère à nos concitoyens.

Venons-en au trimestriel « Liège, notre Province », dont nous annonce, dans le rapport d'activités, une nouvelle évolution dans les prochains mois, dans le cadre de la nouvelle politique de communication du Collège qui sera dévoilée au printemps. Sur le principe, nous ne pouvons évidemment que souscrire à une évolution, nous l'avons même souvent demandée ou suggérée, sans succès d'ailleurs. Sur le fond, le Bureau n'a jamais été associé à une quelconque réflexion, sur les critères et l'éthique de la communication par exemple.

Une fois de plus, la nouveauté va nous être simplement présentée, une fois le projet ficelé et emballé. Ce procédé n'est pas vraiment ce que nous appelons associer les groupes politiques à l'évolution de l'institution. Nous appelons donc le Collège à oser débattre en bureau de ce type de sujets, dans l'intérêt général et au service des citoyens.

De la même façon, nous demandons, officiellement cette fois, à M<sup>me</sup> la Présidente d'inscrire à l'ordre du jour de notre prochaine réunion de bureau l'évaluation des séances thématiques. En effet, après un an de fonctionnement, il est temps, nous semble-t-il, de faire le point sur cette nouveauté qui, selon le rapport d'activités sur l'intranet, est un moyen mis en œuvre par le Collège provincial, pour lui permettre d'être attentif au rôle de contrôle du Conseil provincial par les Conseillers ; il est peut-être temps aussi d'envisager, le cas échéant, des évolutions dans le sens d'une démocratie participative, pour un meilleur service au citoyen, comme le Collège en définit d'ailleurs l'objectif.

Je terminerai par une question concernant l'annuaire des services provinciaux réalisé suite à l'adoption de notre proposition et dont la version électronique est bien disponible sur le site internet de la Province. Une première version « papier », assez luxueuse d'ailleurs, avait été éditée en fin de législature.

Quand envisagez-vous de l'actualiser et de quelle manière comptez-vous mettre à disposition du citoyen cet outil qui regroupe un aperçu de l'ensemble des services provinciaux ?

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Quelqu'un d'autre veut intervenir ? Personne. Monsieur le Député, quand souhaitez vous répondre ?

M. André GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Mardi, M<sup>me</sup> la Présidente.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester lundi 17.

**Document 07-08/RA/04 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Education physique et aux Sports**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/04. Ces dossiers ont été soumis à l'examen de la Quatrième commission en date du mardi 11 mars 2008. J'invite le rapporteur M. Marc YERNA à nous en faire connaître les conclusions.

M. YERNA, rapporteur (à la tribune).- Votre Quatrième commission s'est réunie ce mardi 11 mars 2008 avec comme ordre du jour : la prise de connaissance du rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'éducation physique et les sports.

M. le Député nous donne un aperçu via un document power point des différentes activités menées par le service des sports à savoir :

- les stages et les actions ponctuelles ;
- les manifestations sportives ;
- les relations sportives internationales ;
- les partenariats dans le cadre de manifestations sportives.

Ensuite, il nous parle de la politique de proximité menée par le service des sports, des partenariats et de la participation de ce dernier dans la gestion et l'entretien dans plusieurs centres sportifs en Province de Liège.

Un commissaire demande : où en est le centre de documentation sportive ?

M. le Député lui répond qu'une bibliothécaire a été désignée et que le centre serait certainement abrité au Chiroux suivant les travaux réalisés là-bas.

Un commissaire demande si la maison des sports n'ai pas devenue trop petite et si il est possible de l'agrandir ?

M. le Député lui répond qu'il est vrai qu'ils sont un peu à l'étroit et qu'il est possible qu'ils doivent encore accueillir d'autres personnes mais qu'au jour d'aujourd'hui rien n'est prévu pour l'agrandir.

Un commissaire demande quelles sont les critères d'obtention des subventions ?

M. le député lui répond qu'un nouveau règlement entrera bientôt en vigueur et que de nouvelles évaluations seront réalisées par le service des sports.

Un commissaire demande : pourquoi le montant total disponible pour les subventions ne correspond pas à la somme totale des subventions allouées pour cette période ?

M. le Député lui répond que les crédits 2007 n'avaient pas été épuisés totalement et que les économies avaient été réalisées sur cette période.

Le Président clôture la séance sur cette prise de connaissance.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Monsieur le Député-Président répondra mardi puisque des dossiers restent encore ouverts ce jour et les intervenants potentiels pourront toujours se manifester lundi 17. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite s'inscrire pour lundi ? Personne.

#### **Document 07-08/RA/05 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Jeunesse**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/05. Ces dossiers ont été soumis à l'examen de la Quatrième commission (Education physique, Sports et Jeunesse) en date du mardi 11 mars 2008. J'invite le rapporteur M. Jean-Marie GILLON à nous en faire connaître les conclusions.

M. GILLON, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, votre Quatrième commission s'est réunie le 11 mars dernier afin d'examiner le rapport d'activité du service jeunesse du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2007. D'emblée, M. le Député retrace l'historique de ce service jeunesse, présente le service, ainsi que son organigramme. Il commente la politique culturelle menée par le service et plus particulièrement le partenariat avec les communes de la province qui se développe depuis des années. Il détaille ensuite toutes les compétences du service jeunesse.

Concernant « actes jeunes »

- l'opération « place aux enfants » journées qui offrent aux enfants l'opportunité d'aller à la découverte du monde des adultes en vivant un maximum d'expériences concrètes ;
- les stages « vacances actives ». Deux axes alimentent les stages : la découverte de la nature et les techniques artistiques ;
- la formation des animateurs jeunesse dont l'objectif est d'aider les communes à former des animateurs jeunesse capables d'encadrer des activités pour enfants ;
  - la formation du personnel de l'accueil extrascolaire.

Concernant « classes de dépaysement »

- Deux grands thèmes : la nature et la culture ;

Au domaine provincial de Wégimont, les enfants vont à la découverte de la nature et sont sensibilisés à son environnement.

A Grivegnée, les classes sont centrées sur le patrimoine historique, le théâtre ou les arts plastiques.

Concernant « Théâtre jeune public »

Les activités du Service jeunesse en matière de théâtre jeune public découlent du programme «spectacle à l'école » initié par la Communauté française. Le Service jeunesse est impliqué à tous les niveaux du programme « spectacle à l'école ».

Chaque année, les spectacles adhérent au programme « spectacle à l'école » sont présentés aux rencontres théâtre jeune public qui se déroulent à Huy.

La diffusion du Théâtre à l'école bénéficient d'interventions financières de la part des pouvoirs publics lorsqu'ils programment des spectacles jeune public.

Concernant les « Adolescents »

Soutien ponctuel aux maisons de jeunes. Le Service jeunesse permet aux maisons des jeunes reconnues de la Province de Liège d'introduire des demandes d'intervention portant sur la mise en place d'activités débouchant sur un projet culturel favorisant un processus de réflexion et d'expression des jeunes sur des valeurs citoyennes indispensables à la construction d'une société solidaire et progressiste.

Concernant « Natur'a ma porte »

Protection de la nature par une exposition itinérante, interactive et ludique. Les communes, relais privilégiés avec les écoles primaires.

Concernant les « Actions musicales »

- Regain d'intérêt pour la chanson à l'école ;
- Renouveau du nombre de nouveaux interprètes.

Concernant les « aides ponctuelles »

Délégation d'animateurs qui ont comme objectif de soutenir les initiatives de qualité et des aides en matière de théâtre, d'arts plastiques et de musique.

Les services du « service jeunesse » sont :

- le prêt de matériel : prêt gratuit et de courte durée et aide aux associations ;
- possibilités d'hébergement et de restauration ;
- mise à disposition de salles de réunion (espace Belvaux).

Concernant les « aides spécifiques »

Des subsides et des aides divers sont donnés.

Après cet exposé, un commissaire pose la question suivante. En ce qui concerne l'attribution des subsides de fonctionnement, ne pourrait-on pas revoir les critères d'octroi afin que ceux-ci soient moins politisés ?

Il fait remarquer qu'il a déjà soulevé la question.

M. le Député répond que ses services se sont déjà penchés sur ce problème mais un équilibre équitable est difficile à trouver.

Un autre commissaire pose deux questions :

- le rapport de synthèse que l'on a reçu en début de séance est-il réservé uniquement aux conseillers ?
- Le Service jeunesse envisage-t-il d'autres projets ?

M. le Député répond, pour la première question, que le rapport de synthèse sera mis à la disposition des médias.

A la seconde question, M. le Député précise que, effectivement, d'autres projets sont en ébauche et qu'ils seront présentés aux membres de la quatrième Commission en temps voulu. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Le dossier reste donc ouverte jusqu'à lundi.

### **Document 07-08/RA/08 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Enseignement**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/08. Ce document a été soumis à l'examen de la Sixième commission (Enseignement et Formation) en date du mardi 11 mars 2008. J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> Fabienne CHRISTIANE à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> CHRISTIANE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés, mes Chers Collègues, je n'ai pas eu le temps de faire mon rapport écrit donc il sera en grosse partie oral. Il s'agit d'un rapport assez long et je vous demanderai d'être patient. Ce mardi 11 mars 2008, la Sixième commission a écouté M. LECERF, Directeur général de l'Enseignement provincial, faire le rapport d'activité de son département pour 2007.

Il nous a d'abord présenté le projet éducatif. Un petit rappel historique. C'est dès 1920, que la Province devient Pouvoir organisateur en fondant son propre enseignement : il s'agissait de formations techniques et professionnelles, en cours de jour et du soir. A partir de 1945, les implantations se multiplient, par créations, reprises ou le développement d'établissements existants.

Par la suite, notre enseignement provincial s'est constamment adapté pour répondre aux nouveaux besoins ainsi qu'aux décrets : ex. : introduction du rénové en secondaire, création du C.E.F.A., offres multipliées dans le supérieur, adaptation aux exigences de Bologne-Baccalauréat et Master – fusion des Hautes Ecoles.

Le projet est « d'offrir un enseignement démocratique humaniste, visant à l'épanouissement de l'apprenant, au sein d'une société plus juste et plus solidaire ».

A propos de l'organigramme, M. LECERF nous a détaillé les actions et domaines d'activités de la Direction générale : ils sont nombreux, depuis la représentation et la défense de l'E.P.L. auprès des autres Instances (Communauté, Région, autres partenaires...), le secrétariat, la gestion des structures , du personnel, de la comptabilité et du budget des établissements, leur tutelle, le site internet, la communication etc.

Il nous explique aussi quel type d'enseignement nous possédons : le secondaire, de promotion sociale et le supérieur. Pas de primaire. Les implantations se situent surtout le long de la Meuse mais aussi dans chaque arrondissement, avec mention spéciale pour la souplesse de la Promotion Sociale qui s'implante en fonction des besoins, pour répondre à la demande.

- Le secondaire de pleine exercice : 10 écoles

On trouve de l'enseignement général, technique de transition et de qualification, professionnel. Citons aussi l'enseignement spécialisé : il y a un établissement à Micheroux, offrant un enseignement de type 4, pour des élèves atteints de déficiences physiques, et de type 5A , pour des maladies chroniques non contagieuses. A cette école de Micheroux est adjoint un I.M.P. ouvert en permanence.

- Le secondaire en alternance : 4 C.E.F.A.

Promotion sociale :

8 instituts, 23 domaines

Enseignement : secondaire, inférieur et supérieur, supérieur, type court, toujours plus de collaboration avec la Haute Ecole.

Enseignement supérieur (Haute Ecole) :

- Une seule Haute Ecole avec 11 implantations.
- 02 Masters : ingénieur industriel et kinésithérapeute.
- Bientôt un 3<sup>ème</sup> en ingénierie sociale.
- 30 baccalauréats.
- 12 spécialisations, notamment paramédicales.
- 14 formations continuées.

Voici quelques chiffres relatifs à l'évolution de la population scolaire sur dix ans :

- En 2007, les chiffres sont les suivants :
  - 10.000 élèves en secondaire : + 30% en dix ans ;
  - 32.700 étudiants en promotion sociale : + 81% ;
  - 8.000 étudiants en supérieur : +21%, il y a eu un léger tassement les deux dernières années en raison du décret concernant les non résidents.

Une belle évolution de l'encadrement, en un an, 21 emplois ont été créés.

Concernant les infrastructures et services complémentaires.

- 7 internats, avec 878 étudiants ;
- 1 IMP, avec 15 élèves ;
- Service social de la Haute Ecole, qui a l'avantage de traiter les demandes d'aide financière, les problèmes relationnels etc hors les murs de la HE, ce qui assure toute discrétion. 3 assistantes sociales assurent ce travail.
- ABSL : qui organisent des loisirs pour les internes, organisent des voyages, promeuvent l'enseignement technique et professionnel.

Quels sont les activités en adéquation avec le projet éducatif ?

Ex : citoyenneté, culture, sciences, monde professionnel, santé, sport, environnement.

- Concrètement :
- visites de villes, musées, entreprises, institutions ;
  - théâtre, films, expos, conférences ;
  - compétitions sportives, actions de sensibilisation.

On nous expose aussi quelques projets à certaines problématiques.

- Réponses aux nouveaux besoins de formation : participation au centre de validation des compétences ; formation en milieu carcéral ; formations continuées : perfo énergétique des bâtiments, e-apprentissage....
- Réponses aux besoins du monde prof. : CEFA....
- Réponses aux évolutions structurelles : intégration à l'EEES avec partage en deux cycles baccalauréat et master, système de crédits pour pouvoir passer d'un établissement à un autre, appui à la mobilité....
- Evaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

Quels sont les projets et activités phare de 2007 ?

- en secondaire : dossier pédagogique : « l'Europe a cent ans », achat de 13.000 manuels scolaires ;
- en promotion sociale, journée d'accueil pour les profs à Jehay, démarches qualité : bonnes pratiques, analyse de fonction...
- en supérieur : fusion des 3 Hautes Ecoles en une seule : la HEPL, système de management de la qualité.

Un commissaire questionne sur l'accord avec la Communauté germanophone.

L'accord avec la Communauté germanophone est venu à échéance ; il s'agissait d'une démarche volontariste, et on est actuellement en pourparlers pour tenter de mettre sur pied un accord valable jusqu'en fin de mandature.

En attendant, l'action a continué, note en promotion sociale : insertion professionnelle en Communauté germanophone, formations en langues et informatique, élaboration commune du « petit futé ».

Une autre question a été abordée. Pourquoi ne pas traduire le site EPL en allemand, alors que c'est fait en Anglais ?

Le député justifie le choix de l'Anglais qui reste la langue prioritaire vu l'ouverture de l'EEES. Mais l'Allemand prend du temps, et l'idéal serait que via l'accord avec la Communauté germanophone, on obtienne un traducteur volontaire.

Autre question demandée : l'IMP de Micheroux accueille-t-il aussi des handicapés mentaux ? Non.

Une question aussi sur la mise sur pied du « TECHNOBUS ».

La réponse du Député : l'amendement est accepté et la réalisation interviendra pour 2008 ; ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Monsieur le Député ? Je vous en prie.

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Pas de panique, le fait que je prenne la parole n'implique pas que je désire parler longuement et je salue le rapport qui vient de nous être fait par la commissaire, c'est un rapport qui n'était pas facile à faire car la séance a duré très très longtemps mais la matière était touffue. La matière ne représente pas simplement un pourcentage de notre budget mais effectivement c'est une vieille préoccupation, on l'a rappelé, que la Province de Liège en tant que Pouvoir organisateur pour son enseignement ait la matière riche, donc le rapport difficile. Je l'en félicite.

Simplement, juste sur la toute dernière part de son rapport, donc, en réalité j'ai expliqué que ma préférence - ce n'est pas ma préférence personnelle - c'est par rapport au but premier, je dirai dans la lecture des ECTS, dire, vous l'avez indiqué vous-même, la lisibilité par rapport au reste des étudiants, pour qu'ils puissent savoir les contenus des matières qui vont pouvoir recevoir dans l'enseignement et donc, l'universalité de l'anglais est ce qu'elle est. Donc, c'est pas ma préférence personnelle, c'est pour être le plus largement accessible.

Ce grand travail a été fait parmi tous les premiers avant que quiconque l'ait fait, uniquement par du bénévolat, c'est-à-dire par nos propres gens qui l'ont fait en plus de leur travail sans rémunération. Donc, félicitations. Bien sûr, j'ai dit que l'on pourrait ajouter cela aussi en allemand qui est une de nos langues au niveau de la Province mais que j'aimerais avoir plus de gens - je vais rejoindre Marcel STIENNON sans doute - plus de gens qui connaissent l'allemand dans notre région. Cela nous faciliterait la vie. Donc, je dis, c'est bien de décréter tout cela mais si le fédéral nous aidait un peu, par exemple quand nous donnons nos cours, dans le fonds des provinces pour considérer que le fait de notre Province, notre Province est unique en Belgique, si on réservait une part de subsides par rapport à cela, on aurait plus facile d'engager des gens ou de payer des gens qui travaillent déjà en communauté germanophone. Voilà ce que je voulais compléter. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Président. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Monsieur LEMMENS. Ce jour ? Oui, je vous en prie.

M. LEMMENS (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, je voulais juste un peu rebondir sur le rapport qui a été fait. C'était en fait une question au député en charge de l'enseignement.

Le décret du 30 juin 2006 avait pour objectif la modernisation du fonctionnement et du financement des hautes écoles. On a rappelé tout à l'heure que la Province a profité de ce cadre légal pour la création d'une haute école en Province de Liège via la fusion des trois hautes écoles provinciales existantes à l'époque à savoir : Rennequin Sualem, Léon Eli Troclet et André Vésale.

Par cette fusion, la Province constituait un nouvel établissement de près de 8000 étudiants. C'est-à-dire la plus importante haute école de la communauté française au terme de population scolaire.

J'en arrive à l'objet de la question. Il est bien sûr facile d'imaginer que dans ce cadre l'offre de formations est très importante, on a d'ailleurs rappelé tout à l'heure que le panel était large, néanmoins dans le monde dans lequel nous vivons l'évolution est très rapide. Dès lors, l'enseignement doit sans cesse s'adapter aux attentes du monde économique et professionnel.

Ma question M. le Député : pourriez-vous nous indiquer si afin d'assurer son avenir et de rester en adéquation avec les besoins des milieux professionnels et économiques, de nouvelles filières de formations sont envisagées à court ou à long terme ? Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. M. le Député répondra mardi. Qui souhaite encore intervenir ? M. DEMOLIN, lundi, M. FERNANDEZ lundi, M. FOCCROULLE maintenant si vous le désirez. M<sup>me</sup> RUET, lundi. M<sup>me</sup> PERIN, lundi. M<sup>me</sup> RUIZ, lundi. M. YERNA, lundi. Je vous donne la parole M. FOCCROULLE.

M. FOCCROULLE (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente. J'avais une question à poser à M. le Député provincial-Président en matière d'enseignement.

Comme vous le savez, le parlement de la Communauté française a définitivement adopté ce mardi 12 février 2008 le décret portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française. L'enseignement supérieur de la Province de Liège, qu'il relève de la Promotion sociale ou qu'il soit organisé en Haute Ecole, participe déjà aux travaux d'évaluation de la qualité des cursus conformément aux modalités prévues dans le décret original installant l'Agence Qualité et datant du 14 novembre 2002.

Quel bilan peut-on dresser des premiers exercices réalisés dans les cursus concernés par cette évaluation ? Le Décret récemment adopté modifie-t-il la portée et la teneur des exercices d'évaluation ? Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Plus personne ne s'inscrit. Le dossier reste ouvert jusque lundi.

**Document 07-08/RA/09 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Formation et aux Centres psycho-médicaux-sociaux**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/09. Ce document a été soumis à l'examen de la Sixième commission (Enseignement et Formation) en date du mardi 11 mars 2008. J'invite le rapporteur M. Fabian CULOT à nous en faire connaître les conclusions.

M. JADOT, rapporteur à la place de M. CULOT, absent (à la tribune).- votre sixième commission s'est réunie ce lundi 11 mars 2008 à la direction générale de l'enseignement de la Province de Liège, à Seraing, et a examiné le point relatif au rapport d'activités 2006-2007 «Formation et centres psycho-médico-sociaux».

Après une introduction par M. le Député Paul-Emile MOTTARD, M. Guy MARTIN, Directeur du département formation, nous a rappelé les quatre missions du service formation, à savoir :

- soutenir l'innovation pédagogique dans la formation et l'enseignement ;
- assurer une politique cohérente de formation des personnels des services au public pour soutenir la modernisation de ces services ;
- soutenir l'orientation scolaire et professionnelle, en favorisant les approches pluridisciplinaires ;
- s'inscrire dans une dynamique d'organisation de formations qui favorise le redéploiement économique et apporte une assistance technique en formation aux entreprises tant en Belgique qu'à l'étranger.

Les différentes formations proposées ont compté plus de 11.700 inscrits pour la seule année 2007.

Le dernier exercice a notamment vu se concrétiser la mise en œuvre de deux nouvelles formations :

- l'école des cadets (c'est-à-dire la formation au métier de pompier à destination des plus jeunes) ;
- la formation aux techniques à utiliser face à ce qu'il est convenu d'appeler les « nouveaux animaux de compagnie ».

Pour ce qui concerne plus particulièrement les PMS, M. MARTIN a tout d'abord rappelé que ce service dispose de 89 agents, tous subventionnés par la Communauté française.

Il est appelé à intervenir en faveur de plus de 66.300 élèves répartis dans toutes les écoles primaires et spéciales de la Province de Liège, tous réseaux confondus.

Pour M. MARTIN, il faut toutefois souligner le manque cruel de moyens à destination des PMS, dans la mesure où le personnel disponible ne suffit pas, selon lui, à assumer les missions d'ordre psychologique, assistante sociale et d'infirmerie qui leur sont dévolues.

Les PMS se concentrent donc sur leurs missions principales, reconnues par le décret mission du 14 juillet 2006 à savoir :

- l'orientation scolaire ;
- l'accompagnement en cas de difficulté lourde constatée ;
- le maillage social à l'aide des différents services compétents.

Les PMS interviennent environ 8000 fois par an en Province de Liège. Au terme de cet exposé, un conseiller demande s'il arrive aux PMS d'intervenir au sein des familles.

M. MARTIN répond qu'il arrive en effet qu'un conseiller PMS se rende dans une famille mais que, étant sans compétence en cas de difficulté particulière constatée dans une famille, il doit alors transmettre le dossier au service de l'aide à la jeunesse ou au CPAS compétent.

Je vous remercie pour votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Voilà ce que je vous propose pour la suite de nos travaux. Etant donné, comme je vous l'ai déjà annoncé en début de séance, M. le Député-Président ne saura pas nous rendre mercredi 19 mars 2008. Je vous propose d'ouvrir tous les dossiers aujourd'hui dans lesquels M. le Député-Président doit intervenir. Donc, je vous propose d'ouvrir le point 12 relatif aux Prêts d'Etudes et le point 18 relatif au Tourisme où il y a une partie des Grands Evénements où M. le Député peut aussi être interrogé. Nous en finirons là pour aujourd'hui.

#### **Document 07-08/RA/14 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif au Tourisme**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/14. Ce document a été soumis à l'examen de la Dixième Commission (Tourisme) en date du jeudi 13 mars 2008. J'invite le rapporteur M. André STEIN à nous en faire connaître les conclusions.

M. STEIN, rapporteur (à la tribune).- votre Dixième commission s'est réunie hier, jeudi 13 mars 2008 à 18 heures.

Elle a pris connaissance du rapport d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2007. M<sup>me</sup> la Directrice DEPIERREUX et M. le Directeur DENOEL, chacun pour ce qui est de leur compétence ont présenté un rapport de synthèse du rapport d'activités précité.

Ce rapport de synthèse, lui-même très complet, passe en revue les six entités qui sont :

- la fédération du tourisme ;
- la cellule de coordination des grands événements ;
- le domaine provincial de Wégimont ;
- les domaines touristiques du Vallon de la Lambrée ;
- le domaine touristique de Blegny Mine ;
- le Centre nature de Botrange.

Pour chacune de ces entités, il fut rappelé la structure institutionnelle, le personnel, l'organigramme, les activités, ainsi que les fréquentations.

En ce qui concerne cette dernière, une constante se dégage : une augmentation pour les activités intérieures et une diminution due au mauvais temps pour les activités extérieures.

A l'issue de ces exposés, d'une part, le député MOTTARD a souligné le caractère exhaustif des rapports produits par l'Administratrice et a constaté avec la commission l'ampleur des activités en matière de Tourisme. D'autre part, des questions sont posées :

- à propos du Parc de Wégimont, un commissaire demande si après les mesures de sécurisation (et notamment le port du bracelet) une amélioration a été constatée au niveau des incidents.

Le Directeur répond : oui, mais il faut être prudent puisque, à cause du mauvais temps, la fréquentation a diminué de moitié. Cependant, on a connu 4 à 5 belles journées dont une où furent enregistrées 4.000 entrées et aucun incident n'est à déplorer.

- Encore à propos du parc de Wégimont et de la piscine, un commissaire demande si en fonction de la profondeur de celle-ci, il y a obligation de faire appel à des brevetés supérieurs de sauvetage.  
Le Directeur répond que Non la profondeur de la piscine ne l'exige pas, mais que par prudence les 5 à 8 sauveteurs engagés sont tous brevetés supérieurs.
- Toujours à propos de la piscine de Wégimont, un commissaire se demande si l'utilisation du chlore ne risque pas de provoquer des nuisances.  
Le Directeur répond que c'est un risque pour les piscines couvertes mais pas à l'extérieur, c'est le cas à Wégimont.
- A propos du passage du rapport (page 32) sur les châteaux de la Meuse, un commissaire relève que l'une ou l'autre action cible sera envisagée pour des publics d'origine asiatique notamment japonais ou chinois.  
Elle s'étonne et s'interroge. Le Député répond qu'il s'agit de projets à destination des tours opérateurs et qu'il est prévu notamment d'inviter la presse chinoise installée à Bruxelles.
- A propos du souci du Centre d'hébergement de Wégimont de proposer des produits oxfam, un commissaire regrette que seulement un petit déjeuner par semaine ne soit organisé dans le cadre des classes vertes.  
Le Député répond que les utilisateurs sont questionnés sur leur intérêt et qu'en l'occurrence les instituteurs ne sont pas nécessairement intéressés.
- La même commissaire, relisant à la page 102 du rapport, que suite à une décision du Conseil du 26 janvier 2006, il sera procédé à l'achat d'une machine à café type OXFAM (pour le centre d'hébergement de Wégimont) auprès d'une société s'engageant à respecter les clauses environnementales éthiques et sociales et fournissant des produits issus du commerce équitable, elle demande le nom de la société choisie.  
M. le Député annonce une réponse écrite.
- Enfin, à propos du bateau du pays de Liège, un commissaire demande s'il serait possible de prolonger les excursions notamment vers Namur et Dinant.  
Le Député répond, ce type d'excursions serait de nature à dépasser le cadre d'une journée et que dès lors ce serait plus du ressort du secteur privé. Il ajoute que pour étendre le tourisme fluvial des contacts sont réclamés auprès de ces sociétés.  
Des recherches sont effectués vers de nouveaux produits pour mettre le fleuve en valeur dans le cadre de promenades fluviales. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Madame LEJEUNE, lundi. Le dossier reste ouvert jusque lundi.

**VI.- Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 février 2008, je le déclare approuvé.

**VII.- Clôture de la réunion**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion close.

- La réunion est levée à 17h.



